

Statement of the Chairman
Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

12 October 2020

Shifting the management paradigm in the United Nations: budgetary procedures and practices

(ACABQ report: A/74/7 Add.33; related report of the Secretary-General: A/74/852)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on shifting the management paradigm in the United Nations: budgetary procedures and practices. In his report, the Secretary-General sets out his view on the impact of the changes to the budgetary cycle on the established budgetary procedures and practices as pertaining to the sequential review processes, and two scenarios on the sequencing of review processes.

The two scenarios are: (a) the addition of a third resumed session of the Fifth Committee after the conclusion of the session of the Committee for Programme and Coordination; and (b) approval of part II during the second resumed session of the Fifth Committee Advisory Committee. The second scenario comprises two alternatives: (i) the session of the Committee for Programme and Coordination to be held in May, and the second resumed session of the Fifth Committee to be held in June; or (ii) the session of the Committee for Programme and Coordination to be held starting in mid-April and the second resumed session of the Fifth Committee to be held starting in mid-May. The Secretary-General provides some budgetary estimates for both scenarios, and the Advisory Committee trusts that updated and full financial implications will be provided to the General Assembly. The Advisory Committee also trusts that the Secretariat will ensure the timely

submission of complete and accurate documents to the Advisory Committee and the Fifth Committee of the General Assembly.

The Secretary-General proposes to continue to implement the current process (as described in paragraphs 33 and 34 of A/74/852) during the trial period pending the review in 2022, with the addition of a standard procedure by which the Advisory Committee would be informed of the resource implications (or the absence of any resource implications) resulting from the recommendations of the Committee for Programme and Coordination.

The Advisory Committee considers that the options presented by the Secretary-General constitute a policy matter for the consideration of the General Assembly.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

12 octobre 2020

**Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : procédures
et pratiques budgétaires**

*(Rapport du Comité consultatif : A/74/7/Add.33 ; rapport correspondant du Secrétaire général :
A/74/852)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : procédures et pratiques budgétaires. Dans son rapport, le Secrétaire général fait état de l'incidence sur les procédures et pratiques budgétaires des changements concernant le cycle budgétaire qui touchent à la nature séquentielle des procédures d'examen du projet de budget-programme et propose deux formules concernant l'ordre des examens.

Ces deux formules sont les suivantes : a) la Cinquième Commission pourrait se réunir lors d'une troisième reprise de session après que le Comité du programme et de la coordination a achevé sa session ; b) la partie II pourrait être approuvée durant la deuxième reprise de la session du Comité consultatif de la Cinquième Commission. Deux possibilités existent pour la deuxième formule : i) le Comité du programme et de la coordination pourrait se réunir en mai et la Cinquième Commission pourrait tenir sa deuxième reprise de session en juin ; ou ii) le Comité pourrait commencer à se réunir à la mi-avril et la Commission débiter sa deuxième reprise de session à la mi-mai. Le Secrétaire général présente des estimations budgétaires pour les deux formules, et le Comité consultatif compte que les incidences financières actualisées et complètes seront

communiquées à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif compte également que le Secrétariat veillera à ce que des documents complets et exacts lui soient présentés en temps voulu, ainsi qu'à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général propose de maintenir la procédure actuelle (décrite aux paragraphes 33 et 34 du document A/74/852) pendant la période d'expérimentation en attendant l'examen de 2022, tout en mettant en place une procédure standard permettant d'informer le Comité consultatif des incidences financières (ou de leur absence) des recommandations du Comité du programme et de la coordination.

Le Comité estime que les différentes propositions présentées par le Secrétaire général relèvent d'une question de politique générale devant être soumise à l'Assemblée générale.

Merci, Monsieur le Président.